



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 17 mai 2019

Mesdames, Messieurs, les candidat.e.s au Parlement Européen,

Nous vous soumettons ici nos propositions pour l'Europe, et plus particulièrement, en tant que syndicat paysan, nous nous attarderons sur l'agriculture, politique européenne commune par excellence.

L'Union Européenne s'est fortement agrandie ces 20 dernières années, sans accompagnement réel des nouveaux États membres par des fonds structurels nécessaires rééquilibrant les écarts de niveau de vie entre l'ouest et l'est.

Ainsi, ces pays subissent aujourd'hui une forte émigration pour le travail. Ceux de l'Ouest bénéficient d'une main d'œuvre à bas coût, la directive sur le travail détaché facilitant la mise en concurrence des travailleurs.euses.

Tandis que les droits sociaux ne progressent que trop lentement dans ces pays, en France mais pas seulement, les droits sociaux sont détricotés au leitmotiv de « s'adapter » à la concurrence sur le « coût » du travail. Cette doctrine cause énormément de dégâts au sein de l'Union européenne, bien au-delà de l'agriculture. C'est pourquoi la revendication d'une « harmonisation sociale » par le haut est portée par le mouvement social dans son ensemble.

Mais le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE, alinéa 5, article 153) empêche littéralement au Parlement Européen comme au Conseil, toutes initiatives qui tendraient vers cette harmonisation. Il faut renouer avec l'ambition de mutualisation et d'élévation sociale, et s'en donner les moyens.

La nature du projet politique que dessine la coexistence de certains articles antinomiques du TFUE est claire. A quoi concourent, ensemble, la liberté absolue de circulation des capitaux, des biens, la liberté de leur prix, et l'interdiction d'une harmonisation sociale, si ce n'est à une harmonisation vers le bas ? Et c'est exactement ce que nous vivons !

Nous vous demandons donc, en tant que candidats à ces élections européennes, de porter des propositions en faveur de l'Europe qui mettent enfin la solidarité entre ses membres et le progrès social au cœur de son projet.

**Nous souhaitons, sur dix grandes priorités, vous faire part de nos attentes et propositions et attendons de connaître vos positions sur les points suivants.**

### **PAC : pour une politique agricole et alimentaire de transition**

La politique agricole doit rester commune et doit avoir un volet alimentaire. C'est ce que nous défendons dans notre projet de politique agricole et alimentaire commune PAAC.

Pour que cette PAAC réponde aux enjeux de transition agricole, de souveraineté alimentaire, d'aménagement territorial et de lutte contre le dérèglement climatique, le budget qui lui est dédié doit rester conséquent. Pour autant, la PAC ne doit pas être un tiroir-caisse mais une politique d'orientation du modèle de développement agricole, alimentaire et territorial. L'an passé le plus gros bénéficiaire de la PAC en France, grâce aux aides au stockage de poudre de lait, a été Lactalis.

Pour cela, nous réclamons des politiques de régulation et de maîtrise des volumes qui sont un levier essentiel pour le maintien de l'emploi paysan.

Demain, le défi du renouvellement des générations exige d'être ambitieux en matière d'installation et de transmission : la régulation des volumes, qui a prouvé par le passé sa capacité à lisser les aspects incontrôlables d'un marché libéral, est un moyen indéniable d'assurer un revenu plus sûr et moins volatil aux paysannes et aux paysans.

Nous revendiquons, par exemple, au niveau laitier européen, un tunnel de prix, permettant une gestion dynamique du marché. En cas de tensions, des diminutions de volumes d'abord volontaires puis obligatoires en cas de crise plus graves, seraient mises en place et financées à la fois dans le cadre de la PAC et à la fois par la mutualisation de la filière dans son ensemble lors des périodes de prix plus forts.

Sur la viande bovine, nous proposons une aide distribuée à l'UGB permettant de faire baisser le nombre de vaches allaitantes, évitant la surproduction, et favorisant la relocalisation de l'engraissement.

**Êtes-vous prêts à vous engager à soutenir dans un maximum de productions ce genre de politiques de régulation des volumes qui permettront d'avoir plus de paysan-nes demain ?**

La future PAC doit aussi être sociale : combien voulons de paysannes et de paysans demain pour quelle dynamique territoriale et quelle alimentation ?

**Nous souhaitons connaître votre position sur les revendications suivantes :**

- **Un plafonnement des aides à 45 000 euros par actif paysan, avec une dégressivité à partir de 25 000 euros.** Cela permet une redistribution des aides plus efficaces et une meilleure légitimité de ces subventions au regard des citoyens européens.
- **Une surprime aux premiers hectares beaucoup plus forte** et par paliers, permettant un meilleur ciblage des aides vers les emplois paysans et en finir avec l'accaparement des surfaces.

- **Une prime de 5 000 euros par actif pour les paysan-ne-s installés sur des petites fermes.** Cette mesure pourrait bénéficier à des petites fermes maraîchères, de petits fruits ou en transformation, actuellement oubliées par la PAC.

- **S'agissant de la nécessaire transition des modèles productifs,** la nouvelle PAC devra se doter d'un second pilier fort avec des contrats de transition qui accompagnent financièrement les paysan-ne-s vers des modes de production plus autonomes, économes, résilients et plus à même de répondre aux attentes sociétales (alimentaires, environnementales, de bien-être animal...).

## **Changement climatique.**

Face au dérèglement climatique, assurer la sécurité alimentaire dans le respect de la justice sociale est un défi majeur pour l'Europe. L'agriculture, largement orientée par la PAC, est à la fois coupable, victime et solution au changement climatique !

C'est un mensonge de faire croire que relever ce défi passera par « l'arnaque » du concept d'agriculture « climato- intelligente » et des « techniques améliorées » à coup de robotisation, de drones, du stockage démesuré de l'eau, de l'agroécologie à grand renfort de glyphosate ou autres OGM... qui nous sont vendus comme « la » solution. Déforestation, emploi massif d'intrants chimiques et de pesticides, concentration d'animaux et production énorme d'effluents, sont des facteurs reconnus du dérèglement climatique : l'industrialisation de l'agriculture va à contre-courant de l'histoire.

La PAC doit soutenir prioritairement les systèmes de production à forte sobriété énergétique, favorisant la restauration dans les sols de la matière organique, la déconcentration et la relocalisation de la production là où elle est consommée.

La transition agricole doit passer nécessairement par l'arrêt des accords de libre-échange pour plus de justice climatique notamment vis-à-vis des pays du Sud.

Les nouveaux élus au Parlement européen doivent prendre conscience de l'ampleur du cri d'alarme des jeunes générations et des aspirations d'une part de plus en plus importante de la société...

**Quelles mesures de transition agricole porterez-vous donc pour répondre à cette urgence climatique ?**

## **Accords de libre-échange.**

L'UE, de plus en plus libérale, n'a de cesse de négocier des accords de libre-échange à travers le monde et des accords de partenariat économique avec le continent africain en particulier. Pour la Confédération paysanne, il faut arrêter d'utiliser les produits agricoles et alimentaires comme monnaie d'échanges. Ces accords commerciaux ne sont pas compatibles avec le principe de souveraineté alimentaire de chaque territoire, avec une agriculture agroécologique paysanne relocalisée, des paysan-ne-s nombreux-euses bien rémunéré-e-s et bien sur leur ferme, avec le bien-être animal. Ils ne répondent pas non plus aux enjeux environnementaux et climatiques.

**Vous engagez-vous à stopper tous ces accords commerciaux destructeurs de notre environnement social et naturel et à les remplacer par des Partenariats d'échanges solidaires pour pallier les problèmes de faim dans le monde qui vont devenir de plus en plus prégnants dans les années à venir ?**

### **Prix minimum d'entrée, droit de la concurrence.**

Face aux phénomènes de dumping social intra européen induits, entre autre par « le droit de la concurrence » en Europe, la Confédération paysanne porte l'idée de prix minimum d'entrée pour le secteur des fruits et légumes.

A partir d'un prix plancher, calculé dans un Etat membre en fonction des coûts de production comprenant la rémunération du travail paysan, ce mécanisme vise à imposer ce prix minimum sur les fruits et légumes importés dans cet Etat membre. Il s'agit d'une mesure d'urgence pour enrayer le phénomène d'abandon des fermes légumières et fruitières détruites par le dumping social, et en attendant une harmonisation sociale ambitieuse au sein de l'Europe.

Le droit de la concurrence doit être remis en question car il génère des dégâts sociaux et environnementaux, notamment à l'échelle de l'Union européenne.

**En attendant une réelle harmonisation sociale, êtes-vous prêts à soutenir notre proposition ou quels outils comptez-vous mettre en place pour assurer aux producteurs-trices d'être pays au-dessus du prix de revient de leurs produits ?**

### **OGM et arrêt de la CJUE.**

Le 25 juillet 2018, la Cour de Justice Européenne a rendu un arrêt décisif : les variétés obtenues par mutagenèse sont des OGM. Depuis, la Commission européenne et les États membres retardent les prises de décisions qu'implique cet arrêt, alors qu'il est d'application obligatoire, immédiate et rétroactive.

De la même façon, sur la question des variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH) qui génèrent des problèmes environnementaux, sanitaires et agronomiques considérables, Commission et États se renvoient la balle pour suspendre la commercialisation de ces semences et demander l'arrêt de leur culture. L'industrie exerce une énorme pression pour empêcher qu'un programme d'identification et de détection de ces OGM, qui ne seraient pas déclarés comme tels, soit mis en place.

**Demandez-vous l'application immédiate de l'arrêt de la CJUE ?**

**Soutenez-vous un moratoire sur la culture de toutes les VrTH, quel que soit leur mode d'obtention ?**

**Ferez-vous voter l'obligation pour les semenciers d'indiquer avec précision toutes les techniques d'obtention et de multiplication utilisées, afin que soit respecté notre droit de savoir ce que l'on sème et ce que l'on mange ?**

## **Bio : pour un règlement européen cohérent, durable et solidaire.**

Depuis 2017, l'UE s'est emparée de l'agriculture biologique, officiellement en instaurant un règlement dans le but d'harmoniser les pratiques entre pays avec une certification européenne unique.

Une révision est en cours pour apporter « des améliorations » qui s'appliqueront au 1er janvier 2021. Si le but affiché de ce remodelage est une harmonisation intra-européenne encore plus poussée, malheureusement elle se fait au détriment du cahier des charges, plutôt revu à la baisse et maintien des dérogations à des échéances trop lointaines, notamment pour le hors-sol. La Confédération paysanne est attachée à un développement européen de l'agriculture biologique ambitieux et cohérent en termes de pratiques, de certification, de maîtrise de l'offre et de la demande, et durable économiquement, socialement et environnementalement.

**Dans les cahiers des charges de la bio, la montée en gamme doit être effective. Vous engagez-vous à défendre cette exigence, face aux pressions, afin que ces contraintes soient considérées comme des atouts pour le revenu des paysan-ne-s, pour les consommateurs, les citoyens et les territoires ?**

## **Protection du foncier agricole.**

La France est dotée d'outils qui contrôlent à la fois la propriété et l'usage des terres, avec un statut du fermage abouti qui protège l'usage sur le droit de propriété. Aujourd'hui, ces outils, qui contrôlent les transferts d'hectares, sont rendus désuets par le phénomène sociétaire. Ces transferts de foncier via les parts sociales prennent de plus en plus d'ampleur et sont l'outil d'accaparement du foncier en France et en Europe.

En Europe, 3% des fermes exploitent 52% du foncier, quand 75% des fermes exploitent 11% des terres....

La terre doit être de manière inaliénable protégée à la fois des accapareurs et de l'artificialisation. Au nom de la capacité des peuples à choisir leur alimentation, les terres doivent être érigées en « communs » de l'humanité. Ainsi, nous pourrions freiner les appétits qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général. Cette question de l'accaparement du foncier est d'autant plus cruciale que le dérèglement climatique consommera des terres, via une érosion accélérée et une avancée de l'aridité climatique.

**Qu'êtes-vous prêt à proposer afin de lutter contre ces phénomènes et sécuriser l'accès à la terre aux paysans européens dans un l'objectif de souveraineté alimentaire ?**

## **Installation et transmission.**

D'ici 10 ans, en France, la moitié des actifs et des actives agricoles seront à la retraite. C'est un vaste plan de licenciement de 200 000 actifs qui ne dit pas son nom. Ce sujet doit être au cœur de la prochaine PAAC. Nous proposons notamment que les aides à l'installation soient transformées en « aide au revenu de la personne qui s'installe ». Ce mécanisme permettrait d'avoir une vraie indemnité de démarrage de l'installation, qui ne soit pas un apport de capital mais bien un outil « pour faire bouillir la marmite », le temps que l'activité commence à générer du revenu.

Par ailleurs, il n'y a pas de véritable politique d'accompagnement à la transmission : cette problématique doit figurer dans la politique agricole commune.

Enfin, nous proposons que toutes les aides aux investissements, qui aujourd'hui gonflent les capitaux d'exploitation, soient retirées du calcul du coût de cession des outils à transmettre.

**Que pensez-vous mettre en place afin de répondre à cette disparition d'emplois paysans et pour que le renouvellement des actifs soit assuré et que la transmission devienne une priorité ?**

## **Prédation et Convention de Berne.**

Malgré les moyens mis en place sur les élevages, comme les chiens de protection, les clôtures ou l'embauche de bergers supplémentaires, les chiffres des attaques ne baissent pas.

Ils ne diminueront vraiment que si des moyens importants sont mis en place pour prélever davantage de loups, en ciblant notamment les loups causant le plus de dégâts aux troupeaux.

Aujourd'hui, avec les taux de prélèvements effectués en France, la population de loups double tous les 5 ans. A ce rythme, ils auront bientôt colonisé l'ensemble du pays. Des politiques de régulation plus fortes doivent rapidement être mises en place, sous peine de voir disparaître l'élevage pastoral, vecteur de biodiversité, de dynamisme territorial, qui répond aux attentes sociétales, notamment en terme d'alimentation.

**Le loup est toujours une espèce strictement protégée dans la Convention de Berne. Ceci empêche donc toute évolution significative de sa gestion. Vous engagez-vous, si vous êtes élu, à peser pour revoir ce classement, et en sortir le loup qui, n'est plus une espèce en danger en France ? Cette décision permettrait de sauver le pastoralisme.**

## **Les droits des paysans, des paysannes et des personnes travaillant en zone rurale.**

En décembre 2018, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, à New-York, la « *Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des personnes travaillant en zone rurale* ». Ce texte est l'aboutissement d'un travail initié depuis 20 ans par les organisations paysannes face aux discriminations et aux atteintes à leurs droits à travers le monde, dont les petits producteurs et travailleurs ruraux.

Ce texte rassemble les droits fondamentaux qui s'appliquent à toutes et tous et précise les aspects spécifiques indispensables pour l'exercice du métier de paysan.ne : droit à la terre, aux semences, protection des ressources naturelles, accès aux marchés...

Largement plébiscité au niveau mondial, ce texte n'a pas été approuvé par une grande majorité des Etats européens, dont la France. C'est un très mauvais signal lancé aux paysans et paysannes du monde à l'entrée de la décennie de l'agriculture familiale.

**Etes-vous prêts à engager les efforts nécessaires pour que l'ensemble des pays de l'UE adopte formellement cette déclaration et à mettre en œuvre les éléments qu'elle contient dans des lois et mesures concrètes ?**

**Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, et dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos salutations distinguées.**

**Pour le Secrétariat National  
de la Confédération paysanne  
Nicolas Girod, Porte-parole**

